SALSEPAREILLE DE SAND.

[illegible] ...ment de toutes les maladies ... impureté du sang, sont bu... ...rhumatismes, éruptions cutanées ... maux d'yeux, douleurs ... ulcères opiniâtres, scrofule ... maladies causées par l'abus ... et maladies chroniques.

...acquis aujourd'hui une réputation ... elle a été mise en ... reposant seulement sur le ... incontestable. [illegible] ... sont combinées ... les unes par les autres; et ... de Sand, nous offrons ... totalement dans ses propriétés ... préparation, et n'ayant pas ... au public sous forme ... la bouteille d'un quart peut ... Salsepareille ... supérieure aux diverses préparations.

... par les médecins, le monde ... succès toujours égal qui a suivi ... preuves assez évidentes de ... esprit impartial. La vérité ... CHARLATANISME, LAISSONS ... MÊMES. L'exemple ... [illegible]

[illegible]

NORTHBROTHERS.

...Magasins, Nlle-Orléans.

... couvertures ... Bas et Bonneterie alle... Leur assortiment ... toute la saison et ... comptant. Les marchands ... avantage à examiner ... ailleurs.

[illegible]

Nègres! Nègres!

[illegible]

W. F. TALBOT.

Nègres à vendre.

[illegible]

B. C. EATON, agent.

[illegible]

CH. DUFOUR, 35, Natchez.

[illegible]

AUG. MOLIER, rue Toulouse, No. 90.

SALSEPAREILLE. 125 barriques vin de la ... Bergerac à vendre par AUGUSTE MOLIER, No. 90, rue St Louis.

CHAMPAGNE. 400 paniers Champagne ... et demi bouteilles, de la marque ... par les derniers arrivages, à ...

AUG. MOLIER, No 90, rue St Louis.

CITRONS à vendre par D. LANATA.

[illegible] vin blanc [A. Vergez] Podensac, ... supérieur, ... Barsac, Sauterne, Preignac et Baumes ... en magasin, reçues par importation ... vendre par F. JORDY, 10, Conti.

MUSIQUE DE SOIRÉES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.

M. H. E. Lehmann, chef d'orchestre de la société philharmonique et de bals et soirées particulières, et artiste du théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour, pour soirées et bals particuliers. Dans le but de mériter la faveur de ses amis et du public, il s'est adjoint M. GILLES, ex flageolet solo du célèbre orchestre Musard et des bals de la Cour de France, et M. MESSNER, dont les talens comme cornet à piston sont déjà bien connus; de plus M. TRUST, pianiste distingué. Il se charge comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.

A cet effet il s'est procuré les quadrilles, walses, polka, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires, etc.

S'adresser à son domicile, rue Ste-Anne No 191, ou au bureau du contrôle du Théâtre d'Orléans.

23 nov—2m

CHEF-D'ORCHESTRE.

M. FELIX DIEUDONNÉ offre de fournir pour bal de société et sortie militaire, des musiciens capables, avec de nouveaux quadrilles français et américains. Il a à sa disposition autant de musiciens que l'on peut en désirer: s'engagera pour des prix raisonnables et s'efforcera de contenter les personnes qui lui accorderont leur confiance. S'adresser au No. 41 rue de l'Hôpital, entre Vieille-Levée et Condé.

9 nov

SOIRÉES FASHIONABLES.—A la nouvelle salle de bal, rue St Charles, vis-à-vis la place Lafayette. La liste de souscription aux soirées de M. et Mme HAZARD, est maintenant ouverte.

Pour les conditions, s'adresser à l'endroit ci-dessus.

19 nov—1m

PIANOS EN FER D'UN GENRE NOUVEAU, DE ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ÉCHAPPEMENT, FABRIQUÉS PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI:—Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.

CES instrumens ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qui n'enlèvent rien à la rondeur et à la suavité qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont le bon goût de préférer aux sons qui ne sont que stridents.

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.

A. PERIER.

292, rue Royale, entre à St-Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adopté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Picolos de tout genre, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires.

30 nov.—3m

J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN LES PERFECTIONNÉ incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'à ce jour et que leurs concurrents eux-mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'on sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE, A SEPT OCTAVES, CARRÉS ET DROITS également à SEPT OCTAVES SYSTÈME EN FER de leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et la soi-disante expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population tout entière et ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, semblables au soi disant système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI NO 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.

25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le gouvernement des arts et métiers. Gaudin, qui fait tout [illegible] depuis 10 années consécutives à la Nouvelle-Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays, a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a mis à profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui prend toute la hauteur de l'instrument et sur lequel viennent s'agrafer toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il a réalisé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, entre 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au pianos quelque accident que pousse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No. 135, RUE ROYALE, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges.

24 nov—2m

AVIS AUX MARCHANDS.

LORNE & FROIS ayant installé le haut de leur magasin spécialement pour la vente en gros, informent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont en magasin un assortiment complet de marchandises françaises et allemandes, qu'ils vendront à des prix très modérés:

Moires noires, Pekins, poult de soie, taffetas gros grains, royales reps, gros de Naples et satins noirs et de couleur, passementeries pour robes et rideaux, mouchoirs batiste, ourlet, rivière brodés et garnis mouchoirs batiste unis en pièce et en cartons, batistes et linon, batiste, gants en peau et en fil, cravates pour dames soie et en cachemire, cravates pour homme satin, taffetas et gros grains, écharpes cachemire brochées et imprimées; écharpes taffetas noir et couleur, châles satin et gros de Naples, mantelets moirés et à carreaux, ruban satin et en taffetas, ombrelles assorties, corsets différens genres, mouchoirs Madras, bas bleus, gris, blancs et écrus, chaussettes écrues qualités assorties, indiennes françaises, cotons rouges, chamois et bleus, dans les cotons et laine et coton; coton satiné bleu et chamois; pointes tricot et petits châles Thibet et mousseline laine, noirs et couleurs; satins laine et cazimirs noirs, cachemires gris et autres; pèlerines et cols brodés, couronnes et guirlandes de fleurs, Bareges pour robes, noirs, unis et à carreaux, Bareges imprimés nouveautés; châles crêpe brodés, velours noirs et en couleur et un grand assortiment d'autres articles dans leur genre.

LORNE & FROIS,

16 nov

21, rue de Chartres.

J. P. LASSERRE, COUTELIER,

Rue Condé, No 29, en face la rue Madison, Nouvelle Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Etudians qu'il vient de recevoir de M. Charrière de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides, acier et argent, à portefeuille et ordinaire; boîtes à dissection, amputation, trépans, lancettes, lithotritie, accouchement et autres spécialités de tout genre, sondes et en général tous les instruments utiles à l'art chirurgical. Il fabrique tous les objets ci-dessus et autres, fait les réparations et tout ce qui est utile à leur entretien. Il fabrique les bandages herniaires et appareils hortopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de ciseaux fins de tout genre et de toutes grandeurs; couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à dépecer, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés.

15 nov—3m

J. P. LASSERRE.

CHAMPAGNE SUPÉRIEUR.

LE soussigné, seul agent de MM. le marquis de Massac et de Loisson, propriétaires de vignes dans les meilleurs crûs de la Champagne, offre à vendre au débarquement du navire La Vesta, venant du Havre, l'envoi de ces Messieurs:

Deux cents paniers de vin de Champagne, de leurs marques si bien connues et appréciées dans tout le pays, savoir:

Ay 1re qualité; Pierry 1re qualité.

Pierry qualité supérieure, Cygne Amber et Sillery, qualité supérieure.

Aussi:

Ay et Sillery du comte de Mordant. Le tout en grandes et demi-bouteilles.

F. JORDY,

16 nov—10f

10, Conti.

Aux Acheteurs d'Habillements.

LE plus bel assortiment d'habillements pour hommes se trouve toujours chez ALFRED MUNROE & Co, au No 34, rue des Magasins, et à prix fixe. Toutes nos marchandises sont manufacturées expressément pour notre vente au détail; le public peut se convaincre que notre stock ne peut être surpassé en qualité et en variété.

Habits.

Habits noirs français et anglais et de fantaisie.
Redingottes do, noir, bleu et fantaisie.
Paletots et sacs, noir, bleu et brun.
Do do drap de pilote.
Do do castorine française.
Do do castorine ondée.
Do do daim de cremone.
Do do satinet noir et fantaisie.
Do do tweed et codrington.
Do do drap de couverture.
Boulevards, drap de pilote bleu et fantaisie.
Surtouts, castorine noire et ondée.
Capots de couverte, de toutes qualités.
Manteaux, drap noir et couleur.

Pantalons.

En casimir noir, anglais et français.
En casimir fantaisie, do do
En cuir de laine, noir et fantaisie.
En cottonnade française et américaine.
En satinet et tweed.

Gilets.

Gilets Louis XV noir, brodés,
Do cachemire, riche, à châle.
Do velours marron et satiné.
Do Rob Roy, riches dessins.
Do casimir, noir et fantaisie.
Do satin, broché et uni.
Do velours de soie, noir et fantaisie.
Do de bal, de styles et dessins variés.

Chemises, écharpes, cravates.

Chemises superfines, toile, piquées; do percale anglaise, do; do percale York mills, do; do fines do; do percale et guingam français; do, Hickory, à raies, &c. Chemises de peau en mérinos, flanelle, gaze, en couleur, et caleçons, do; chemises de soie.

Cravates de fantaisie, très riches; mouchoirs de soie et de toile; mouchoirs de batiste, ourlés, à bordures, gants de mérinos, cachemire, daim, chevreau, &c, &c, &c.

Chaussettes de coton, mérinos et fil; parapluies soie et coton, malles, valises, sacs de nuit, &c, &c.

N. B. Nos articles étant cotés au prix le plus bas de vente, aucune réduction ne peut être accordée.

ALFRED MUNROE & Co,

29nov—3oj

34, Magasins.

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

81, rue du Canal

NOUVELLE-ORLÉANS.

17 no

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; Agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF

14jan

CONFITURES.—51 caisses chacune de 12 bocaux assortis, en déchargement du navire F. Soulé, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

1 8dec

26, Vieille Levée.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les RÔLES DE TAXES des trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans ont été livrés au CONSEIL GÉNÉRAL. Toute personne qui se croira lésée par l'estimation de sa propriété aura droit d'en appeler pendant trente jours à dater de la publication du présent avis, et faire rectifier le montant de la taxe qui lui aura été imposée. Les appels doivent être par écrit et contenir un exposé détaillé des motifs pour lesquels il demande cette rectification.

Les dits rôles de taxes sont déposés dans la salle des séances du Conseil Général (l'Hôtel de Ville, Municipalité No. [illegible]) et le secrétaire s'y trouvera tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi afin d'exhiber les dits rôles de taxes aux personnes intéressées et de recevoir tous les appels qui pourront en être faits.

Par ordre du COMITÉ sur les ASSESSEMENTS.

Nouvelle-Orléans, le 29 novembre 1847.

29 nov—30

P. CHS. CUVELLIER, Secrétaire

AVIS.

LES soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 septembre 1847, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessement des terrains nécessaires pour l'ouverture des rues Galvez, Quartier et Hôpital, donnent avis qu'ils ont déposé ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour, un tableau de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lequel le rapport de la dite estimation et assessement sera présenté à la dite Cour pour être confirmé; et toute personne dont les droits et intérêts seront lésés, aura le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel, suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours, en français et en anglais dans deux gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 25 novembre 1847.

L. COULON JUMONVILLE.
JUSTIN DUREL,
OCTAVE MOREL.

26 nov—20f

AVIS DE COMMISSAIRES.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution du Conseil de la 3me Municipalité, de la ville de la Nouvelle-Orléans, il a été reconnu nécessaire et d'utilité publique, de continuer l'ouverture et l'élargissement de la rue Claiborne, (autrefois connue sous le nom de St-Avide) de l'avenue des Champs-Elysées, au débarcadère du magasin à Tabac, (savoir rue Pologne): les soussignés ont été nommés et qualifiés Commissaires d'estimation et assessement, par l'honorable juge de la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans: donc, tout propriétaire de terres, lots et bâtisses face à la dite rue, que l'on doit ouvrir et élargir, comme il est dit ci-dessus, aussi bien que tout autre propriétaire et personne intéressées dans les terres, lots ou bâtisses abjacents à la dite rue, sont priés par le présent de faire savoir, et présenter sans délai, au soussigné ou à J. P. d'Hémécourt, voyer de la dite Municipalité, demeurant rue Marigny, entre les rues Grands-Hommes et Craps, leurs titres ou de lui remettre un mémorandum des dits, ou leurs droits et intérêts dans les terres, lots ou bâtisses face à la dite rue ou celles y adjacents.

JOHN CULBERTSON, allée de la Bourse St-Louis, No. 53.

Cs. de GRAND-PRÉ, rue Conti, No. 56.

J. Mc. CAFFREY, encoignure Craps et Bagatelle.

23 nov—8,2ps

Maison d'habillemens de Paris et de New-York

118, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

JOHN HAHN de retour du Nord et de France, prévient le public et ses amis, qu'il vient d'importer un grand assortiment de nouveautés pour hommes et enfans, savoir:

Pour hommes:—Paletots, redingottes, à la française, Lord Byron, à l'américaine, habits à la française, gilets, dito, pantalons, chapeaux, casquettes, robes de chambre, ganterie, cravattes, bonneterie, et tout ce qui concerne les articles de voyage.

Pour enfans:—Levites, paletots, habits jaquettes, Mousquetaires, Monte-Christo, Crispins; en un mot, un assortiment complet de linge d'enfans, chapeaux et casquettes.

Tous ces articles ont été confectionnés sur commande et à la dernière mode.

Ils seront vendus à très bon marché et au COMPTANT.

19 nov—1m

675 CHARRUES.

LES soussignés viennent de recevoir de Hall et de Ballenger, de Maysville Ky., un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

No 1 de Hall,	charrues à sucre	sans	coutre,				$5 50
2	do	do	do	avec	do		7 00
2	do	do	do	do	do		9 00
3	do	do	do	do	do		12 00
4	do	do	Giraffe	do	do		14 00
1	do	do	Subsoil				7 00
2	do	do	do				8 00
1	do	Flakes					12 00
2	do	do					15 00
3	do	do					18 00
1 de Ballenger,	charrues à sucre	sans	coutre,				5 00
1	do	do	do	avec	do		6 50
2	do	do	do	do	do		9 00
3	do	do	do	do	do		11 00
4	do	do	do	do	do		12 00

Aussi un grand assortiment de charrues de Young et Suisel, et de roues de charrette de 2 à 5 pouces, avec essieux en fer et en bois.

HOGAN, TUREAUD & CONAND,

26 nov—4m

29, Vieille Levée.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. — DECEMBRE 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B.
Briault, François
Beux, Charles
Bonfilhon, Hypolite
Brosson, Anatole
Bauzon, Jean
Bertrand, Charles Ilaire [René
Bille, Cécile
Blanc, Jean
D.
Devillers, Nicolas et J B
Darmenton,
Dencc, Victor
Dupau, Ferdinand
Dubreuilh, Lucien et J J
Delaye, François
G.
Gunot, François Coubes
Gaalon, (de) Charles
Geifest, veuve née Ar-[quier
Grandguillot, Joseph Fe-[lix
Gauchet, de l'Isle
H.
Hue, Aimable
Havel, Charles
Huart, Aimable
Henning, Chrysantus
Huant, Charles
J.
Jurion, François
L.
Legendre, Louis
Lavaud, Camille
Lemoine, Charles
Lacroix, Eugène
Labat, Pierre
Lenoir, (dame et sa fille
Lattes, Azelia (Dlle)
M.
Mangin, Ch. Nicolas An-[toine
Malavergne, J J
Mongeot, les époux
N.
Nargaud, Edme
Nouchet, Octave
P.
Pey, François
Pain, Louis Clair
R.
Remy, Remy
Roblain, Vincent
Ruffier, Auguste (coif-[feur
Rhodes, Simon
Rousselot, Etienne
Roux, (veuve de Arné [le duc
S.
Seignenrie, Adolphe Va-[tinie
Steward, née Paris (Mme
Soucheray,
Simonin, Jean Louis
T.
Tisé, veuve née Robert
Truchet, Dlle
V.
Vesque, Louis Eugène
Vonderecher, Charles
Z.
Zammarette, Charles

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

7 déc

$200 piastres de recompense.

PARTI marron de chez le soussigné le 29 juillet dernier, un nègre nommé SIMON, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, robuste; il a une cicatrice d'environ un pouce de long sur l'épaule gauche, d'environ 23 ans, et très intelligent. On suppose qu'il rode dans la ville, très probablement parmi les navires, ou steamboats. La récompense ci dessus sera payée s'il était pris hors des limites de cet Etat, ou $100 seront payées à celui qui le logera dans une des geôles de la Louisiane, de façon que je puisse l'avoir.

WM. MASSEY,

17 nov

No. 20, rue Bienville.

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez la soussignée depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans, ayant une légère cicatrice courant de l'œil sur le nez; taille de 5 pieds 6 ou 8 pouces parlant l'anglais et le français, bien connu en ville comme vendeur de légumes au marché de la Première Municipalité. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat. Et une récompense additionnelle de $25 sera donnée à celui qui pourra faire découvrir la personne qui lui donne asile.

Paroisse Jefferson, un peu au-dessus du faubourg Gretna.

8 dec

Vve J. B. DEGRUY,

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 29 août dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.

Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Lardos, 15, rue Conti.

28 sep—

O. ST. AMAND.

DETENU à la geôle de la paroisse St Charles le nègre congo SAM, se disant appartenir à M. Prospère Foy de St-Jacques; le dit esclave est âgé d'environ 60 ans, mesure 5 pieds 5 pouces de haut, et ne parle que le créole. Le propriétaire est par le présent notifié de le retirer, en se conformant à la loi.

Paroisse St Charles, le 17 novembre 1847.

19 nov—1m3ps

N. ST-MARTIN, shérif,

DETENU à la geôle de la paroisse St. Charles le mulâtre EDMOND, se disant appartenir à M. Henry Doyle, près de Donaldsonville; ledit mulâtre est âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 7 pouces de haut. Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi.—Paroisse St Charles, le 16 novembre 1847.

N. ST. MARTIN,

17 nov—1m,3ps

Shérif.

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants:

UMPHREY, nègre se disant appartenir à M. George Robertson, marchand de nègres, demeurant dans l'Etat de la Virginie; il est âgé d'environ 31 à 35 ans, taille de 5 pieds 10 1/4 pouces, ne parlant que l'anglais.

MARGARITTE, négresse se disant appartenir à Mme Baldwin ou Gill; elle est âgée d'environ 9 à 10 ans, taille de 4 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du Recorder en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ Jr.,

15 nov—3ps

1er Lieut. de la garde.

10 de Récompense

POUR ARRÊTER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de R. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Foydras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes.

S'adresser à

CHARLES A. JACOBS,

25sept—

30, Bank Place.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants:

HENRY alias, Joseph, nègre, se disant appartenir à M. McGee & Co, ou R. F. Nichols & Co, il est âgé d'environ 26 à 28 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, parlant français, anglais et allemand.

JOHN, nègre, se disant appartenir à M. Z. Waite ou Wade; il est âgé d'environ 38 ans, taille de 5 pieds 6 pouces 1/2, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires desdits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1847.

M. HERNANDEZ,

6déc—3ps

1er lieutenant de la garde.

CONDUIT à la geôle de police de la Seconde Municipalité:

WILSON, nègre d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces trois quarts, se disant appartenir à M. Moore.

DANIEL, griffe d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces et demi, se disant appartenir à M. Wilson.

Les propriétaires sont priés de passer à la prison, de faire preuve de propriété et d'emmener leurs esclaves en payant les frais.

N. H. HACKETT.

4 déc

CONDUIT à la prison de police de la 2de Municipalité, FANNY, griffe claire, d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, se disant appartenir à M. Switzer.

CHRISTIANA, griffe claire, d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, se disant appartenir à M. Bein ...

9 déc

N. H. HACKETT, Gardien.

CHANGEMENT DE DOMICILE—La pharmacie de la Maison Jarvis & Co, a été transférée du No 59 au No 29, rue Commune, en face du ... dernier magasin d'encan de Hyde & Mace, ... et ... en magasin et reçoivent journellement des arrivages considérables stocks de médicaments, ... verres à vitres et matières colorantes ... qu'ils offrent en vente aux marchands, habitants et médecins, à des conditions très avantageuses.

5 nov

VENTES A L'ENCAN.

Raisins, Café, Vins et Citrons.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

LUNDI, 13 du courant, à dix heures, il sera vendu au No. 73, rue des Magasins, la balance du chargement du brick ..., de Malaga:

1,000 caisses raisins M. R.
1,000 do quarts do.
... barriques raisins frais garantis bons.
... caisses citrons.
... balles nattes d'Alicante.
... quart de barrique vin doux de Malaga.
... do do sec do.
15 do do Madère.

129 sacs café de Rio, un peu avarié par le voyage.

Ces fruits sont les meilleurs qui soient arrivés cette saison.

Conditions: comptant.

11 déc—

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

Succession d'Eulalie Ortis.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 décembre 1848, il sera vendu le mardi, onze janvier 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, l'esclave ci après nommé, appartenant à la succession d'Eulalie Ortis:

FRANCIS, mulâtre âgé d'environ 22 ans.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance, porteront intérêt au taux de huit pour cent par an.

L'acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 déc—21 et 25 déc et 11 jan

Propriétés à vendre sans réserve dans la 1re et 2e Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

MARDI, 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, les propriétés de valeur suivantes:

1o Dix-sept lots de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Roman et Prieur. Les lots Nos 1, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22 et 21 face à la rue du Canal, chaque lot mesurant 27 pieds de face sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et Roman; le lot No 21 forme l'encoignure des rues Canal et Prieur; les lots 2 et 3 font face à la rue Roman et mesurent 25 pieds de face sur une profondeur de 144 pieds 6 pouces; les lots Nos 17, 18, 19 et 20 font face à la rue Prieur et mesurent 25 pieds de face sur une profondeur de 144 pieds 6 pouces.

2o—Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, Barthelemy et Melicerte; chaque lot mesure 19 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations se composent de deux maisons en bois et à deux étages, avec deux cuisines à deux étages dans le fond; le tout couvert en ardoises, cour pavée, avec citerne et autres commodités. Elles sont louées toutes deux à trente piastres par mois à de bons locataires jusqu'au mois de novembre prochain. Sur chaque édifice reposent 25 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

3o—Quatre lots de terre (que l'on vendra en bloc) avec une maison qui s'y trouve, situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation et Market, et par le chemin Felicité, le tout mesurant 128 pieds 4 pouces 2 lignes à la rue Annonciation, 244 pieds face à la rue Market, et 263 pieds 9 pouces 2 lignes face au chemin Felicité. La maison et la cuisine se trouvent à l'encoignure des rues Annonciation et Market. Sur cette propriété reposent 40 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

Ces terrains sont bien placés pour établir une presse; magasin d'entrepôt ou tout autre édifice demandant une grande étendue de place, et sont près du nouveau marché.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant 5 p. 0/0 d'intérêt par an de la date, et reposant sur hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 déc—2,6,11,13,14

Succession de John McCready et sa dame.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 2 novembre 1847, il sera vendu en vente publique, le samedi 11 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivans appartenant à la succession de John McCready et sa dame:

EDMOND, nègre âgé d'environ 28 ans.
LOUIS, nègre âgé d'environ 30 ans, bûcheron.
EUGENE, mulâtre âgé de 14 ans.
JOE, " " " 18 " estropié d'une jambe.

La moitié indivise du mulâtre JOE, âgé d'environ 37 ans, et depuis deux ans en marronnage.

Termes et conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur lesdits esclaves; les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente par devant T. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

6 nov—5

Succession de dame Françoise Carrière, veuve de feu ANTOINE CAVELIER SANE.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 novembre 1847, il sera vendu en vente publique, lundi, 13 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les esclaves suivans, appartenant à la dite succession.

ELOI, nègre âgé d'environ 35 ans.
JEAN BAPTISTE, nègre âgé d'environ 36 ans.
MARIE, négresse âgée d'environ 60 ans.
CECILE, négresse âgée d'environ 19 ans.
AGENOR, nègre impotent et maladif, âgé d'environ 31 ans.

Termes et conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des administrateurs et divisés par coupons à leur convenance et portant hypothèque spéciale sur les dits esclaves. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

9 nov—

Succession de C. F. E. Guez.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 novembre 1847, il sera vendu, jeudi 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété suivante dépendant de la dite succession:

1o—Cinq lots de terre dans le faubourg Washington, en cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 63 conformément à un plan de 1381 lots de terre dressé par N. Rillieux & Co, ingénieurs civils, en date du 8 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mathilde, sur une profondeur de 119 pieds; le lot No 1 mesure 1 pouce et 2 lignes de face de plus que les autres lots sur la dite rue Mathilde.

2o—La moitié indivise des trois lots de terre suivants dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson. Trois lots de terre désignés par les Nos 1, 8 et 9 de l'îlet No 248, borné par les rues Jackson, Josephine, Howard et Jacobs. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesure 30 pieds et 9 10/12 de pouce de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 129 pieds 9 6/12 pouces et faisant face à la rue Howard. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds 8 10/12 de pouces face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Jackson et Jacobs.

Aussi:

3o—Une montre en or.

Conditions—Comptant.

15 nov—5(15,22nov,6,11,16 déc

Succession de Gustave Meriaut.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs,

Bureau No 112, rue de la Commune.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, le vendredi 7 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, pour le compte de la dite succession:

La négresse ESTELLE, âgée d'environ 25 ans.

Aussi:

5 actions du fond capital de la compagnie du télégraphe magnétique entre la Nouvelle-Orléans et l'Ouest, de 50 piastres chaque, sur lesquelles 25 piastres ont été payées.

Conditions:—Comptant. L'acte de vente pour la négresse pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—3-a28

Animaux Epaves.

IL a été conduit aux Epaves de la 2e Municipalité, situés rue d'Amour, entre Esplanade et Historie:

1o Un petit étalon gris de fer, sellé et bridé, ayant la crinière et la queue noire, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

2o Un cheval sorel [américain], ayant une couverture sur le dos et une sangle, les deux pieds de derrière blancs et la queue coupée, sans autre marque ni étampe apparente.

3o Une jument baie foncée [avec un suivant], n'ayant aucune marque ni étampe apparente.

4o Une pouliche alezan, ayant les deux pieds gauche blancs, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

5o Une jument noire, ayant une petite tâche blanche au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si lesdits animaux ne sont point réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avertissement, ils seront vendus à l'encan le samedi 11 décembre prochain, à midi, au lieu accoutumé, encoignure Esplanade et Commune, par l'encanteur préposé à cet effet.

MANUEL PRADOS,

1déc—3eu10j

Gardien.

CONDUITS aux épaves du Premier District de la Seconde Municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation:

Un CHEVAL blanc, de seize mains de haut, queue et crinière longue, ferré des quatre pieds.

Un CHEVAL alezan, de seize mains de haut, le pied droit de devant, et le pied gauche de derrière blancs, queue et crinière longue, ferré.

Une VACHE blanche, jambes, col et tête rouge, oreille droite coupée, nul marque ni étampe visible.

S'ils n'étaient pas réclamés samedi, onze décembre, ils seront vendus par R. Kerrison, encanteur, préposé à cet effet, encoignure Commune et Baronne.

P. VAN BEUREN,

1 déc—3en10

1er lieutenant garde de nuit.

CONDUITS aux épaves du premier district de la deuxième municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation:

Un cheval bay de 14 mains et demi de haut, queue et crinière longue, le pied gauche de derrière blanc, une raie sur le front, ferré, nulle autre marque visible.

Un cheval gris, de 15 mains et demi de haut, courte crinière et longue queue, non ferré, nulle marque visible.

Une petite pouliche bay, raies blanches sur le front, pied gauche de derrière blanc, avec une scelle dans le fond, nulle marque visible.

S'il n'étaient pas réclamés d'ici à samedi 11 décembre, ils seront vendus à l'encan par R. Kerrison, encanteur spécial.

P. VAN BEUREN,

8déc—3 en 10j

1er. lieut. de la garde de nuit.

FROST & Co—Reçoivent maintenant par les Navires America, Independance et Pacific, un grand assortiment de kip brodequins, mud et kipp bottes.

Aussi de beaux chapeaux fashionables, Ashland, Perle et chapeaux de laine de différens genres, à vendre au No. 10, rue des Magasins.

24 nov

Chapeaux en toile cirée et Southwesters.

Actuellement en débarquement du navire Solon et au magasin, un envoi frais de ces chapeaux, ainsi qu'un assortiment de CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES et SOULIERS pour hommes, femmes et enfants.

FROST & CO.,

22 oct

10 Magasins.

Chapellerie française.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de déballer ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert son nouveau magasin sur le même emplacement que ci-devant, 37, rue de Chartres.

Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casimir, ... pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c, &c.

J. J. ALBERT,

13nov

37, Chartres.

ON désire avoir une dame de confiance, parlant l'Anglais et le Français. S'adresser au bureau de l'Abeille.

9 déc

A VENDRE—Une superbe paire de chevaux noirs d'attelage. S'adresser rue de la Commune, No 31.

COGNAC.—6 1/2 pipes bon Champagne Olivier 6 1/4 do do, à vendre par

BARAN, QUEYROUZE & Co.,

25nov

11 et 15, rue St Louis.

FRUITS—60 caisses fruits à l'eau de vie assortis; 40 do de abricots do; 10 do de prunes do; 25 do poires do, à vendre par

BARAN, QUEYROUZE & Co,

25nov

11 & 15, St-Louis.

VENTES JUDICIAIRES

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. ... J. Gillardva A. Harmel.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... 18 décembre 1847, à ... heures ... sur les lieux ... l'esplanade, la propriété ... d'un certain lot de ... vaux, deux charrettes et d'un lot d'ustensiles de jardinage.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

11 déc—3m10j

Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu William Arnold, décédé.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 784.—En vertu de 2 ordres de vente datés du 26 novembre et 1er décembre 1847, et à moi adressés par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procéderai le mardi, 14 décembre 1847, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication:

Du mobilier d'une Pension et d'un Restaurant situés à l'angle Nord des rues du Commerce et Girod, connue sous le nom de Bourse Nationale. Aussi le bail de la maison pour 4 années, à compter du 1er novembre 1847.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

11 déc—11j.

Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 2,060—(Ile de la ci-devant Cr. de Pr. du 1er Dt. Jre.)—John K. West vs ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 décembre 1847, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le lundi, 20 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de Saml. R. Bennett, syndic pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication des certificats ci-après décrits, abandonnés par le dit John K. West, à ses créanciers savoir:

5 certificats des Etats-Unis ou Bons du Trésor.

Certificat No.		à déduire montant payé de	Bal. due	
2,254,	$ 7,000 18 / 1,000 04.	$ 5,715 14	6,000	00
2,253,	7,008 88 / 1,308 88	5,730 00		
2,256,	7,000 / 1,000	6,000	00	
2,257,	7,386 67 / 1,086 67	6,300	00	
2,258,	7,302 32 / 1,302 32	5,000	00	

Portant intérêt à partir du 31 juillet 1844 à 6 p. 100 l'an par les montants ci-dessus.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

4 déc—3en19j

Succession de feue Alice Packwood, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—En vertu d'un jugement rendu le 29 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 11 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

1o QUATRE LOTS DE TERRE situés dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Lafayette, Foucher et Girod, désignés sous les Nos deux et douze, trois et onze, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No deux, 19 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue des Magasins, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No douze touche dans le fond au lot No deux et s'étend jusqu'à la rue Foucher, sur laquelle il a une façade de 19 pieds 8 pouces et 6 lignes, sur une profondeur de 78 pieds 6 pouces et 4 lignes du côté de la rue Lafayette, 73 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No onze, et 19 pieds 8 pouces et 3 lignes dans le fond.

Le lot No trois fait face à la rue des Magasins, contigu au lot No deux, et mesure 19 pieds 8 pouces et 3 lignes de face sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No onze touche dans le fond au lot No trois, et mesure 19 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher, 73 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No douze, 74 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No dix, et 19 pieds 8 pouces et 3 lignes dans le fond.

2o Quatre Lots de Terre situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Girod, désignés sous les Nos dix sept, seize, dix-huit et quinze et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No dix-sept, 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 82 pieds 9 pouces 7 lignes sur la côté de la rue Lafayette, 71 pieds ... 10 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No dix-huit, et 20 pieds 6 pouces et 5 lignes dans le fond.

Le lot No seize touche dans le fond au lot No dix-sept, et s'étend jusqu'à la rue Foucher, sur laquelle il a une façade de 20 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 76 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No dix huit est contigu au lot No dix-sept et avant une façade sur la rue Tchoupitoulas de 20 pieds 7 pouces et 4 lignes, sur une profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No dix sept de 71 pieds 10 pouces et 3 lignes, ... pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No dix-neuf, et 20 pieds 6 pouces dans le fond.

Le lot No quinze touche dans le fond au lot No dix huit et est contigu au lot No seize, ayant 20 pieds 6 pouces de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 76 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

[illegible] et côté A.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

8nov—3en30j

Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1069—P. A. Bertrand vs ses créanciers et les créanciers de Bertrand et Aimé—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 décembre mil huit cent quarante sept, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le samedi 18 décembre 1847, à 10 heures A. M., sur les lieux, sous la direction de P. A. Bertrand, syndic, pour le compte des créanciers des dits Bertrand et Aimé, à l'adjudication de la propriété ci après, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

1o—Le fonds de la pharmacie, située à l'encoignure des rues Bienville et Royale, étagères, &c. avec le privilège du bail expirant au ... à raison de $150 25/100 par mois.

L'étage supérieur de la bâtisse principale est maintenant sous loué à bail pour un an, à partir du ... octobre, à raison de $15 par mois.

2o—Un lot d'espaces convenables pour le marché mexicain. Les personnes qui auraient l'intention d'acheter pourront examiner les objets ci-dessus avant la vente.

JOHN L. LEWIS,

6 déc—3en18j

Shérif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

AFFAIRE DE FAILLITE.—Cour de District des Etats-Unis, vendredi 10 décembre 1847.—Présent l'hon. Theo H. McCaleb—Sur le dernier rapport du bureau des Commissaires dans l'affaire de Manuel Valid—No 20—La Cour ayant référé l'état de la faillite ... au bureau des commissaires afin qu'il ... à un faire un second rapport avant que l'ordre soit donné pour la distribution de l'avoir entre les divers créanciers qui ont fait preuve de leurs réclamations avant que l'état de la faillite ait été référé comme il est dit, et les commissaires ayant fait leur rapport conformément à l'ordre de la cour—Il est actuellement ordonné que l'audition doit rapport aura lieu le vendredi 31 décembre 1847, à dix heures du matin; et tous les créanciers qui ont prouvé leurs réclamations, le failli et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire peuvent comparaître et déduire les raisons, s'il en est, pour lesquelles le dit rapport ne serait pas approuvé et homologué par la cour, et les fonds distribués en conséquence; tous les objections et oppositions devant être faites par écrit d'ici au jour de l'audition.

Par ordre de la Cour, N. R. JENNINGS, greffier

11 déc—3en20j par A. BOISBLANC, dép. greffier

Succession de James Lee et Eliza McComas, son épouse, tous deux décédés de cette paroisse.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Second District Judiciaire, paroisse de Plaquemines.—Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte et tableau provisoire présenté par Manuel Ronquillo, administrateur de la susdite succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Bureau du Greffier, ce 23 novembre 1847.

10déc

CHS. DUTILLET, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 700—Je certifie par la présente que le 27 novembre 1847, jugement a été enregistré dans cette Cour dans l'affaire Maurice Oulif vs. Marceline Dufour sa femme, dans les mots et termes suivants:

Sur motion de Fred. Buisson, conseil du plaintif, et après production par devant la Cour des preuves et allégation de la pétition, il est adjugé et décrété que le jugement par défaut pris dans cet Cour le 16 courant, soit maintenant confirmé, et qu'il y ait jugement de divorce des liens de mariage ci-devant existant entre le plaintif Maurice Oulif et la défenderesse Marceline Dufour sa femme, et que la dite défenderesse paie les frais.

Jugement rendu le 27 novembre 1847.

Signé le 2 décembre 1847.

Signé A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, le deux décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept et la soixante-douzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

P. LE BLANC,

11 déc—3en30

Greffier.

Succession de Hubert Burns père.

ETAT de la Louisiane.—Paroisse de Plaquemines.—Cour du Second District judiciaire.—Attendu que Marie Louise Cassé, veuve de feu Hubert Burns de cette paroisse, s'est adressée à cette honorable Cour pour être nommée administratrice de la succession dudit Robert Burns, l'époux décédé de la dite Marie Louise Cassé:—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans dix jours du présent avis, les raisons pour lesquelles (si raisons il y a) la dite Marie Louise Cassé, veuve de feu Hubert Burns père, décédé, de cette paroisse, ne serait pas nommée administratrice de la succession de Hubert Burns père, décédé, son mari.

Paroisse Plaquemines, ce 20 novembre 1847.

2 déc

CHS. DUTILLET, greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—ATTENDU que Félix Henry Lane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Anthoine Lous décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

9déc

EMILE BORDELOIS, dép. greffier

Succession de Mme J. B. R. Plauche.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé, et homologué, et les sommes réparties conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, EMILE BORDELOIS,

2 déc—3en10j

Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que John Egerton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis Marion Ward décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

EMILE BORDELOIS,

6 déc—3en10

Greffier.

F. G. BARRIERE & CO.

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

rue de Chartres,

No 20, NOUVELLE-ORLEANS,

Importeurs directs de marchandises françaises.

VENTES JUDICIAIRES

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. ... (Cr. de Pr.)—James Dunbar vs ses créanciers. ... Dunbar & Co.—En vertu d'un ordre de vente, daté du ... novembre 1847, ... dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le ... décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de E. P. Glenn, syndic, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de l'insolvable à la moitié de 800 à 1,000 acres de terre, à un mille de Nacodoches, Texas, connus sous le nom de Marguerite Leone, héritière de ... Leone, bornée par la terre appartenant à Pedro Medina et la ravine nommée Lannanna, acquise par le dit Dunbar de ... Jaffers Moore, suivant acte notarié au rapport de J. B. Marks, en date du 19 août 1837.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

9 nov—3en30j

Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 5[illegible].—(Cr. de Pr.)—Robert Fell vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 25 septembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 11 décembre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de Charles Fell, syndic, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

1o UN LOT DE TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Saint Antoine, de-Avid, Bagatelle et Prosper, et mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Antoine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles (mesure française).

2o Un autre lot de Terre contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

3o Un autre lot de Terre situé dans l'îlet borné par les rues Prosper, Annette, St-Avid et St Bernard et mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française.

4o Et un autre lot de Terre contigu au précédent, et ayant les mêmes dimensions.

Le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, ..., et qui sera exhibé au public, à la vente.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois en billets portant hypothèque, ... endosseurs.

Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

JOHN L. LEWIS,

4nov—3en30j

Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 14,8[illegible]—(Cour de Paroisse) La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la reddition de ... —En vertu d'un ordre de vente daté du 20 ... 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'adjudication, savoir:

Le lundi 13 décembre 1847 et les jours suivants à dix heures du matin, sur les lieux, du mobilier de l'hôtel, de la Bourse, de la salle de bal, de la salle de bains, et généralement de tous les effets mobiliers de quelque nature qu'ils soient, appartenant à la dite banque, et le vendredi, 17 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, du portefeuille et des valeurs appartenant à la dite institution.

Conditions: comptant, payables en espèces.

JOHN L. LEWIS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

NOTA.—Un état détaillé du dit portefeuille et de ses valeurs ainsi que du mobilier de l'hôtel etc. est déposé au bureau de ladite Banque et peut être examiné tous les jours de dix heures A. M. à trois heures P. M. et sera exhibé au public, le jour de la vente.

30 nov—3en10

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 21,000.—(ci-devant Cour de District du Premier District Judiciaire.)—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Lawson Lewis.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 11 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Une certaine portion de terre située dans la Municipalité No. 3, au faubourg Clouet, dans l'îlet compris entre le Chemin Public, les rues Clouet, Moreau et Louisa, ayant, la dite portion de terre 194 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au fleuve Mississipi, sur 200 pieds 11 pouces de profondeur de face à la rue Clouet et 196 pieds 9 pouces et deux lignes de face à la rue Louisa; le tout conformément à un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, voyer de la Municipalité No. 3, le 12 septembre 1847, lequel plan sera exhibé au public le jour de la vente.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur la dite portion de terre, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et qui en dépendent; ensemble aussi les droits à la batture en face de la dite portion de terre.

Deux lots de terre contigus et désignés sous les numéros Dix et Onze de l'îlet numéro Cinq, situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à un mille du carré de cette ville, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. Dix, situé à l'encoignure, 33 pieds 3 pouces de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes, et le lot No. Onze, 33 pieds 3 pouces de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur.

Huit lots de terre contigus désignés sous les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf, Douze, Treize et Quatorze de l'îlet No. Cinq, situés dans cette partie du faubourg Washington, qui se trouve à un mille au dessous du carré de cette ville, et ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes:

Les lots Nos. Cinq, Six, Sept, chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Rempart, sur 115 pieds de profondeur. Le lot No. Huit formant l'encoignure des rues Lesseps et des Grands Hommes et mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes. Le lot No. Neuf mesurant 47 pieds 5 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur 130 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos Douze, Treize et Quatorze, mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur.

Le tout conformément à un plan dressé par J. Pilié, voyer de cette ville, le 25 février 1832 et déposé en l'étude de Charles ... notaire public, et conformément à un plan dressé par E. A. d'Hémécourt, voyer de la Municipalité No. 3, en date du 12 septembre 1847, lequel dernier plan sera exhibé au public, le jour de la vente.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui existent sur les dits lots de terre, circonstances et dépendances.

Aussi 220 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, reposant sur la dite propriété.

Conditions—comptant.

ROBERT SPEDDEN.

8 nov—3en30

Coroner de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 23,847.—(Ci-devant Cr. de Dt. du 1er Dist. Jre.)—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Lawson Lewis.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 11 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés dans la Municipalité No. 1 de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, des Marais et Trémé et désignés sous les Nos Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf conformément à un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 2 octobre 182[illegible] et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire. Lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit, mesurant chacun 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 100 pieds, et le lot No Neuf mesure 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue St Louis, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et face à la rue des Marais, de quelques ... pour le ... ainsi que deux rues il forme l'angle.

Aussi: Soixante actions du fonds capital de ladite Banque des Citoyens, reposant sur ladite propriété.

Conditions: Comptant.

ROBERT SPEDDEN,

8nov—3en30j

Coroner de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE JUSTICE de Paix pour la paroisse d'Orléans—No. 1,666—Etienne Lesignan vs Charles F. Berens—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique sur les lieux, rue du Bassin, No. 149, le 13 décembre 1847, à midi:

Un lot de meubles, etc, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente, comptant.

1er déc—3en10j

J. F. WALDEN, Constable

John Camy vs M. et Mme John McGeeon.—No 3634 du dossier de l'ex-juge Pédesclaux.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Alex. Dorbin, 4me Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin rue Royale entre les rues Dumaine et St Philippe, samedi 18 décembre 1847, à 10 heures du matin,

Cinq barils de liqueurs consistant en whiskey et eau de vie.

Partie d'un baril de sucre brut.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

G. MEYNIER,

8déc

Constable.

John Hennessey vs. J. Donovan—No 9896.

EN vertu d'un writ de fi. fa. qui m'a été adressé par l'honorable D. Byrne, Première Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, j'exposerai à l'encan, mardi 17 décembre 1847, à midi, à mon magasin No 220, rue Tchoupitoulas, près de la rue St Joseph, un mobilier saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

6 déc—3

JOHN HOPPE, Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Cinquième District de la Nouvelle-Orléans—No 604—Je certifie par le présent que le 4 du mois de novembre 1847, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de Mary Louisa Scivique femme de Joseph Salme vs. son mari, dans les termes suivants: sur motion de M. Z. Latour, conseil de la demanderesse et sur la production devant la cour, des charges portées dans la pétition, il est ordonné et décrété que le jugement par défaut, rendu par ladite cour, le 26 du mois d'octobre, soit maintenant confirmé, et qu'il y ait jugement de séparation de propriété entre la demanderesse Marie Louise Scivique et le défendeur Joseph Salme, son mari; que ladite demanderesse, ait un jugement contre son dit mari pour la somme de quatorze cents piastres et soixante-deux cents et demi, avec intérêt légal, à dater du 21 juin 1847, date de la demande judiciaire jusqu'à final paiement et des dépens, avec privilège et hypothèque accordée par la loi aux femmes mariées pour recouvrement de leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 4 novembre 1847.

Signé le 9 novembre 1847.

(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.

En foi de quoi j'ai délivré le présent et apposé le sceau de la dite cour, ce 9 novembre 1847.

11 nov—3en 30j

J. O. CHALON, dép. greffier.

POTERIE DE MANDEVILLE.

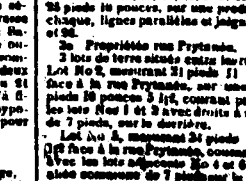

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix fort modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qui aient encore paru en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par la finesse de leur grain, la dureté et la sonorité de leur pâte, la beauté du vernis; elles l'emportent surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité inconnue jusqu'à présent, ainsi que des vases de forme antique, italienne, et des modèles les mieux choisis.—Aux ménages ils présentent l'assortiment de tous les ustensiles de table et de cuisine, cheminées parfaitement ou feu.—Enfin, à MM. les architectes, ils soumettent tous les articles de construction et de décors, tels que potiches pour voutes, carreaux émaillés, dalles ornées pour cloisons, socles, lampes parisiennes pour salons, guirlandes, &c., &c.

S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville (La.) ou au Magasin de Dépôt, à la Nlle.-Orléans, sur le Vieux Bassin.

SUCRE.—446 caisses sucre blanc de la Havane, en déchargement du brick F. Soulé, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

8déc

26, Vieille Levée.

CIGARES.—20,000 havanes et regalias, en déchargement du brick F. Soulé, de la Havane à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

8déc

26, Vieille Levée.

TABAC.—300 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, en déchargement du brick F. Soulé, de la Havane, à vendre par

TROISGROS & LAMPRE,

8déc

26, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

MARDI, 14 décembre, ... il sera vendu à 10 heures et demie du matin, au magasin d'encan No. 20, rue de la Vieille Levée, pour clore une consignation:

Pour compte de la Havane, consistant en partie de Regalia Napoléon, ... Habanera, Regalia, Aurora do, Palma, Millardo.

15 balles tabac, tripes et capes.

11 déc.

Propriété dans le Faubourg Tremé.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

P. E. LAYET, encanteur.

MARDI 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Conti, Claiborne, Marigny et Bienville, mesurant 30 pieds face à la rue Conti, sur 30 pieds et une ligne de profondeur.—Les améliorations se composent d'une maison en bois à deux étages, cuisines et autres améliorations sur les derrières, maintenant louée à un bon locataire.

Conditions à la vente.—Vente publique.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

11 dec

Whiskey d'Irlande, qualité supérieure.

PAR VIGNIE, Encanteur.

MARDI 14 décembre 1847, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu:

6 pipes whiskey d'Irlande de qualité supérieure, maintenant en débarquement vis-à-vis du poteau No 32, sur la Nouvelle-Levée, près du Branch Cotton Press.

Conditions: 60 jours de crédit pour billets à la satisfaction du vendeur.

11 déc

Terrains dans le faubourg Tremé.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 18 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Six lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti.

Six autres lots dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Hôpital Miro et Galvez; le tout conforme au plan qui sera exposé à la vente.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à un crédit de douze mois en billets sans endossements.

11 déc

Succession de feu François Reynes.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable seconde cour de district de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 novembre 1847, et sous la direction de Charles Chauvière, exécuteur testamentaire du dit François Reynes, seront vendus le lundi 13 décembre 1847, à 10 heures A. M., et dans le magasin No 87, rue de Chartres, les objets suivans appartenant à la dite succession, savoir:

Un assortiment général de marchandises sèches, coutellerie, objets de fantaisie, jouets, etc.

Aussi quelques meubles meublans, des vins, etc., et le bail du dit magasin expirant le 1er novembre 1848.

Conditions: comptant pour toute somme au-dessous de $300—au-dessus de $300, soixante jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

1er déc—1, 7, 10 et 13 déc

Lot de terre de valeur, encoignure des rues Commune et Franklin, à vendre à un crédit libéral.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

MARDI 14 courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante, convenable pour un établissement public, d'une dimension de cinq maisons, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, reposant sur le dit lot, dans l'îlet borné par les rues Commune, Tremé, Jackson et Franklin, formant l'encoignure des rues Commune et Franklin, mesurant 60 pieds 3 pouces 2 lignes face à la rue Commune, 114 pieds 1 pouce 3 lignes face à la rue Franklin, 126 pieds 7 pouces sur la ligne près de la rue Tremé, et 20 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, vers la rue Jackson. Sur cette propriété est établi l'atelier de charpentier de Gott.

Conditions: l'acheteur assurera le paiement d'un billet d'action dû à la Banque des Citoyens de $3,000, payable et renouvelable d'année en année, suivant la charte de la dite Banque.

La balance un tiers comptant, et le surplus à 6 et 12 mois de crédit sur billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant Charles Boudousquie, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

... déc

Vente à crédit d'esclaves acclimatés.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

MERCREDI, 15 du courant, il sera vendu, sans limites, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves suivants appartenant à un habitant de la ville:

1. JACK,	âgé de 13 ans,	bon domestique de maison.	
2. JORDAN,	" 13	"	"
3. WILLIAM,	" 13	"	"
4. TOM,	" 13	"	"
5. ELLICK,	" 11	"	"
6. LEZI,	" 11	"	"
7. TILDA,	" 25	cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.	
8. SARAH,	" 21	"	"
9. MARTHA,	" 19	"	"
10. JANE, griffe,	" 15	bonne domestique de maison.	

Les esclaves ci dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, et tous acclimatés. On pourra les voir le matin de la vente.

Conditions: Moitié comptant, la balance à six mois de crédit, en billets satisfaisants, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêt à raison de 8 pour cent, du jour de la vente.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Nul esclave ne sera délivré avant que les conditions de la vente soient remplies.

6 déc—6

Belles propriétés dans la Municipalité No. 3. Vente sans réserve.

PAR N. VIGNIE, Encanteur,

Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les propriétés suivantes:

1o Un lot de terre situé au faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Français et Grands Hommes et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 84 pieds, 2 pouces, faisant face à la rue des Français; le dit lot désigné par le No 1, du plan qui sera exhibé à la vente. Ensemble, la maison ... chambres, ... cuisine, cour pavée, citerne, ... puits, etc.

2o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 2 du même plan, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces. Ensemble la maison et toutes les constructions ... deux chambres à feu, galerie, deux grands cabinets, etc., cuisine, chambre à domestique, cour pavée, puits, citerne, water-works, etc.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Montégut, désigné par le No. 1, du plan qui sera exhibé à la vente; le dit lot mesurant 39 pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de ... pieds entre lignes parallèles. Ensemble la maison entre ... construite de ... chambres à feu, galerie, deux grands cabinets, cour pavée, cuisine, chambres à domestiques, citerne, puits, etc.

4o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 2 du même plan, mesurant 61 pieds 10 pouces de face à la dite rue Casacalvo, sur une profondeur de 72 pieds 6 pouces. Ensemble la maison et autres constructions ... établies sur le dit lot, ... chambre à feu, ... cuisine, etc.

5o. Trois lots de terre situés sur le lot No. 1, désignés par les rues Clouet et Montégut, désignés par les lots Nos. 7, 8 et 10, mesurant chacun 24 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 120 pieds.

6o. Deux lots de terre situés sur la rue Elmire, entre le Chemin Public et la rue des Grands Hommes, désignés par les lots Nos. 1 et 2 conformément au plan dressé par J. Pilie, le 5 décembre 1839, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public; les dits lots mesurant chacun 30 pieds 6 pouces face à la rue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et face à la rue et pour l'ouverture de la rue Casacalvo.

Termes et conditions.

Un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement au taux de huit pour cent par an, les dits billets seront garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des sus-dites propriétés peuvent être examinés maintenant au bureau de l'encanteur.

19 nov—

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Mandeville et Grands-Hommes, mesurant 24 pieds et 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue des Grands-Hommes. Ensemble toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dont les principales sont une maison briquetée entre poteaux, contenant deux chambres, galerie, cabinet, etc, etc. Une cuisine en briques à deux étages contenant six chambres.

Conditions:—$1000 comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés.

9 dec—6f

Vente positive de propriétés dans la Deuxième Municipalité.

PAR THOMAS J. SPEAR, encanteur,

47, rue des Magasins, au 1er.

SAMEDI, 18 décembre, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, il sera vendu sans réserve les biens fonds suivants, savoir:

1o Propriétés rue Annonciation.

2 lots de terre situés entre les rues Duplantier et Pouyfarré. Le lot No 5 mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 130 pieds, avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

Lot No 6 touchant le lot No 5, mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 130 pieds avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

2o Propriétés rue Duplantier.

7 lots de terre situés entre les rues Foucher et Annonciation, tous ayant droits à une allée commune, savoir:

Lot No 15, mesurant 25 pieds 10 pouces face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 130 pieds à pouces lignes parallèles.

Lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21, mesurant chacun 25 pieds 10 pouces, sur une profondeur de 120 pieds chaque, lignes parallèles et joignant les lots Nos 15 et 22.

3o Propriétés rue Prytanée.

2 lots de terre situés entre les rues Thalie et Erato. Lot No 2, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces 5 1/2, courant parallèles et joignant les lots Nos 1 et 3 avec droits à une allée commune de 7 pieds, sur le derrière.

Lot No 3, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, courant en ligne parallèle avec les lots adjacents Nos 4 et 6 avec droits à une allée commune de 7 pieds sur le derrière.

Lot No 6, mesurant 30 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes 1/2, courant en lignes parallèles et joignant le lot No 5, avec droits à une allée commune de 7 pieds sur le derrière.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit sur billets sans endosseurs et portant hypothèque sur les propriétés jusqu'à final paiement. Et les billets ne sont point payés aux échéances, ils porteront intérêt au taux de 8 p. 100 par an jusqu'à parfait paiement. L'acheteur devra se conformer aux conditions de la vente dans les 10 jours suivant l'adjudication, autrement les propriétés seront revendues à sa folle enchère après deux jours d'avertissement dans deux journaux de la ville.

Acte de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les plans des propriétés ci-dessus, se trouvent exposés à l'Arcade de Banks avant le jour de la vente.

3déc—10

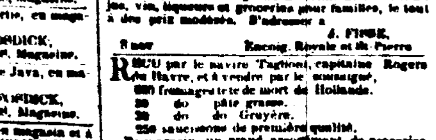

E. ANTOINIER, RUE CONTI, No. 46,

Fabrique de Billards et de Fourneaux Economiques.

On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux où l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction des grandement améliorée pour l'économie de combustible.

E. Antoinier tient en magasin tous les articles et accessoires du billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.

Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.

Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie, dont le soin ... le plus moderne.

1er déc

F. T. ... CORDONNIER ... rue Conti No. 28 ... heures du matin jusqu'à six du soir ... 27 nov

---

VENTES DE CE JOUR

[illegible]

... rue du Canal

AUJOURD'HUI, 11 décembre 1847, à sera vendu, ... à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 8 rue du Canal:

Un bel assortiment de marchandises françaises et américaines, consistant en guinghams, cotonnades, cachemires, ... gilets, casimirs noirs et de fantaisie, draps, ... coton blanc et écru, mousseline ... etc.

Aussi:

Une facture de linge fait, consistant en manteaux de draps, paletots, surtouts, pantalons et gilets.

11 déc—1

PAR J. B. BLACHE & Co,

Encanteurs.

AUJOURD'HUI samedi, 11 du courant, il sera vendu sur la Levée, à 4 heures 1/2 de l'après-midi en face du No. 13, 2me municipalité, près de la presse à coton, en débarquement du navire Natchez, 60 pipes à eau, cercles en fer et divers autres cercles.

11 déc

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

Bottes, Brodequins, Souliers et Epiceries.

AUJOURD'HUI, samedi 11 courant, à 11 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 51, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra.

48 caisses bottes, brodequins et souliers sauvés du naufrage du steamer Iowa.

A 11 1/2 heures.

60 barils haricots; 20 barils biscuits; 20 barriques pluts cuits; 9 barils de farine.

A midi:

75 caisses tabac; 20 barils eau de vie et genièvre; 100 do vin rouge, 40 boîtes fromages; 60 do savon; 16 doux, de pelles; 20 barils gruaux; 75 barils bœuf; 11 do huile de graine; 2 do mélasse.

Thé, café, sucre, poivre, cigares, bouchons, amulettes, absinthe, liqueurs, cirage, &c, &c.

11déc

PAR MORPHY & NEVIUS,

Wm F. SCOTT, encanteur.

SAMEDI 11 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No ... rue des Magasins:

25 douzaines vin Porto, qualité extra; 25 douz. vieux Madère; 20 douz. whiskey.

AUSSI—Eau-de-vie, genièvre, rhum, whiskey, vin Porto, vinaigre, huile, chandelles, savon, amidon, cornichons, candie, jarres, gobelets, tabac, cigares, pois, bœuf, jambons, café, thé, &c.

11 d

Vente sans réserve.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi le 11 décembre 1847 à midi précise, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

La négresse DELIA, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, et un peu couturière, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, balance à 6 mois, en un billet endossé et hypothèque.

9 déc

PAR H. J. DOMINGON.

Terrains de valeur.

SAMEDI prochain 11 décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse de la Cité, SANS RÉSERVE:

Superbes terrains situés au faubourg Tremé, ayant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue des Marais, vis-à-vis le dernier pont qui vient d'être construit.

Ces terrains sont remblayés et les banquettes sont faites et payées.

Conditions: Moitié comptant et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, etc.

9 déc—2f

PAR P. E. TRICOU.

Vente pour opérer un partage.

IL sera vendu le samedi, 11 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Quatre lots de terre situés au faubourg Tremé, sur le coteau du chemin des Lepreux, désignés par les Nos. 51, 52, 53 et 54, d'après un plan fait par Bringier, arpenteur général le 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire; les dits lots de terre ayant, au pied français, savoir:

Les lots Nos. 51, 52 et 53, contigus, chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson, chacun la même mesure sur la ligne du fond, et 120 pieds chacun de profondeur de chaque côté.

Et le lot 54, contigu au No. 53, formant encoignure aux rues St-Philippe et Johnson, mesure 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur irrégulière, conformément au dit plan.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an.

Les acquéreurs auront le droit de payer le prix de leur adjudication comptant sous la déduction d'un escompte à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—2

PAR P E TRICOU.

IL sera vendu le samedi 11 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

MARGUERITE, négresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à 6 mois en billet endossé à la satisfaction du vendeur et assuré par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Charles Boudousquie, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9déc

Une excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur.

Bureau rue des Magasins, 47, au premier.

SAMEDI 11 décembre, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu sans réserve, la négresse créole JOSEPHINE, âgée d'environ 25 ans, avec sa fille Antoine, âgée de 7 ans. C'est une excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle est parfaitement garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction, portant hypothèque jusqu'à final paiement.

Acte de vente par devant John Cragg, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N. B. Si quelqu'un désirait un esclave de ce genre, on pourrait l'acheter avant l'encan, en s'adressant à l'encanteur.

8 déc

Vente de succession.

PAR BEARD, CALHOUN & Co

P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 11 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juillet 1847, et par commandement de ses exécuteurs et intervenants:

Un lot de grande valeur, situé au faubourg de Religieuses, ville de Lafayette, désigné sous le No 35, borné par les rues Ste Marie, St André, Pulton, autrefois Bellegarde, et Chippewa, autrefois Bourbon, appartenant à la succession de feu madame Marie Théodore Chéid, née Doré. Ledit lot sera d'abord offert en vente en un seul lot, et s'il n'atteint pas le prix que lui a été sanctionné, il sera ... être ... la dite vente est par les héritiers et ..., il sera offert en ... lots ... fait encanteurs ..., et pour ... alors il sera mis en offert en vente immédiatement en terrains séparés, selon les subdivisions du plan, ... savoir:—Le No 1 forme l'encoignure des rues Pulton et Ste Marie, mesurant 20 pieds 10 pouces de face à la rue Fulton, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Ste Marie, et 20 pieds de face sur la ligne du fond.—Les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont contigus, faisant face à la rue Pulton, ... 12, qui a 22 pieds 9 pouces 3 lignes de face, les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ont 20 pieds ... sur la ligne du fond; les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 ont chacun 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 5, 6 et 7 ont chacun 112 pieds de profondeur entre ligne parallèle, le No 12 a 110 pieds 1 pouce de face à la rue St André et 20 pieds 3 pouces 5 lignes dans le fond.—Le No 13 a 110 pieds de face à la rue St André, 32 pieds sur la ligne du fond, le long du No 12, 140 pieds 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot Nos 9, 10, 11 et 12, et 147 pieds sur la ligne opposée, le long du No 14.—Le No 14 a 35 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue St André, 35 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, le long du No 20, 147 pieds sur la ligne opposée du côté de la rue Fulton, le long des Nos 13 et 7, et 173 pieds 6 pouces une ligne sur la ligne latérale opposée, le long des Nos 15, 20 et 21.—Le No 15 a 32 pieds 2 lignes de face à la rue St André, 32 pieds dans le fond, le long du No 14, 135 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne du No 14, et 134 pieds 4 pouces une ligne sur la ligne opposée, qui le sépare des Nos 16, 17, 18 et 19.—Le No 16 forme l'encoignure des rues Chippewa et St André, et mesure 30 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa, 30 pieds 1 pouce de face à la rue St André, 290 sur la ligne opposée qui le sépare du No 17 et 44 pieds 4 pouces une ligne dans le fond, le long du No 15.—Les Nos 17, 18 et 19 sont contigus, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chippewa, 30 pieds sur la ligne du fond, le long du No 15, et 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les Nos 20, 21 et 22 sont contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Chippewa, 30 pieds sur la ligne du fond, le long des Nos 14 et 28, et 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles.—Les Nos 23, 24 et 25 sont contigus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Chippewa, 30 pieds sur la ligne du fond, le long du No 27, et 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.—Le No 26 forme l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie, mesurant 29 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa, sur 110 pieds de face à la rue Ste Marie, 29 pieds 10 pouces 3 lignes dans le fond, le long du No 27, et 110 pieds sur la ligne qui le sépare du No 25.—Le No 27 mesure 32 pieds de face à la rue Ste Marie, 32 pieds sur la ligne du fond, le long du No 22, et 129 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.—Le No 28 mesure 35 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, les mêmes dimensions dans le fond, le long du No 14, et 145 pieds de profondeur entre lignes parallèles.—Le No 29 mesure 32 pieds de face à la rue Ste Marie, 32 pieds sur la ligne du fond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le long du No 28 d'un côté et de l'autre des Nos 1, 2, 3 et 4.—Le tout mesure américaine, suivant un plan dressé par Mark Grant, voyer de la ville de Lafayette, en date du 2 juin 1847, exposé au bureau des encanteurs et annexé aux actes de vente; étant une subdivision du plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1833, déposé en l'étude de William Christy, notaire.

Conditions—Un quart comptant, et la balance en trois paiements égaux, à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur, avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement final; et les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an à dater de leur échéance s'ils ne sont pas payés à maturité, au comptoir de la Banque de la Louisiane.

Les actes de vente pardevant David L. McKay, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les ventes seront passées et complétées dans les dix jours qui suivront l'adjudication, la propriété devant être revendue aux risques et frais de l'acquéreur, après cinq jours de notification dans deux des journaux de la ville, sans autre mise en défaut.

11 nov—(6m3t).

SUCRE RAFFINÉ.—300 caisses pains de sucre blanc, à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

MAQUEREAUX en barils, 1/2 baril, 1/4 do des Nos 1, 2 et 3, en magasin, et à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

6[illegible], Magasins.

BLANC DE BALEINE—130 caisses assortis en magasin, à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

CLOUS—300 barils de clous assortis, en magasin, à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

CAFE DE JAVA.—300 sacs café de Java, en magasin, et à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

6[illegible], Magasins.

CAFÉ RIO.—600 sacs café Rio, en magasin et à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

POIVRE—300 sacs poivre, 100 de noix de Galles, en magasin et à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

DEKIMS—50 balles en magasin et à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

6[illegible], Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—60 boîtes sucre jaune de la Havane, à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

65, Magasins.

PAINS DE SUCRE raffiné de la Havane—15 barriques ... raffiné, à vendre par

NORCROSS & FOSDICK,

7 déc

6[illegible] Magasins.

BOUCHONS.—70 balles de 15,000 chaque, bouchons espagnols fins, superfins et extra-fins, à vendre par

P. CURACHE,

7 déc

Enc. Condé et St Philippe.

CIGARES de la Havane—Un petit lot en magasin, à vendre à bas prix par

LEOPOLD JEANNET,

5déc—1p

22, rue St Louis.

VIN—30 barriques vin rouge Peyrehorade et Libour, à vendre par

E. ROCHEREAU & Co.

8déc

27 et 29, rue St Louis.

Le Steamboat BELLE-ILE, capitaine ... partira samedi prochain ... S'adresser à bord, vis à vis de la rue Bienville ...

9 déc

POLLAQI & BELLOCQ, rue St-Louis

POUR BATON-ROUGE.—

Le paquebot VIZCO, cap. D. B. Hunt, commençant à faire régulièrement ces voyages, partira tous les lundis et jeudis à 10 heures pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires de la côte. Ayant été caréné à neuf à St Louis à la satisfaction des inspecteurs de cette ville et de ceux de la Nouvelle Orléans, les chargeurs peuvent en faire assurer à aussi bon marché que par aucun autre steamboat faisant ces voyages. Nous sollicitons le patronage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers.

20 nov

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle-Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanche à 8 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredis matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

A. LABORDE & Co,

21oct

71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.

Le vapeur BELLE CREOLE, capitaine John M. Scott, ne faisant plus jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport.

Départ de la Nouvelle Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail road.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

P. A. CHAMPOMIER, agent,

14oct

46 1/2, Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELOISA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M.; et de Bayou Sara tous les samedis matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à BEARD & LANDRY ou à GERARD & FERRIER.

28 juin

COMMUNICATION directe, par la vapeur, de Southampton à la Nouvelle-Orléans.

En vertu d'un ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté, le 2 de chaque mois, à commencer du 2 novembre prochain, les paquebots à vapeur portant la malle partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle-Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

Cet arrangement assure un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui n'excédera pas trois piastres par personne. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans s'embarquer à bord des paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours, Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 24 jours et demi; Vera Cruz, 33 jours; Tampico, 35 jours.

Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, iront via les Bermudes; et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, via Madère et les Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres, ou rue Windle, à Southampton; MM. Delarue & Co, rue d'Enghien, Paris; M. Glaenzer, 16, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hundeiker, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans.

16 sept—3m1ps

E. CHAPPEL, Secrétaire

POUR LA HAVANE—Lundi matin, 13 courant, le brick de voilier P. SOULÉ, capitaine Smith, ayant tout son chargement engagé partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à W. M. SIMMONS, 31, rue de Gravier, ou à

TROISGROS & LAMPRE,

8 déc

26, Vieille Levée.

POUR BOSTON—Le navire haut ... HOPE, capt Weston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H GALE,

7déc

93, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire PHARSALIA, fin voilier, capitaine Allen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

27 nov

No. 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le navire MATTAKEST, fin voilier, capitaine Cumming, partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

27 nov

No. 93, rue de la Commune

POUR BOSTON—Le navire fin voilier MEDFORD, cap. Hoyer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

27 nov

93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier WAKONA, capitaine Paine, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, près de la Municipalité, ou à

JENKINS & TIGLER,

26 nov

95, rue Commune.

POUR NEW-YORK.—Ligne de Paquebots.—Le navire fin voilier FAIRFIELD, cap. Loveland, maintenant en chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à

J. W. STANTON,

1 déc

Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Ligne des paquebots l'Union.—Le navire fin voilier WISCONSIN, cap. O. N. Mumford, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le rail road Pontchartrain ou à

JOHN WOODRUFF & CO.,

27 nov

93, Magasins.

POUR NANTES et Bordeaux. Le fin voilier navire français LOUISE, capt. Botté, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

JENKINS & TIGLER,

29 nov

95, rue Commune.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier OSCAR, cap. Labory, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la Municipalité, ou à

F. JORDY, 10, Conti.

ou à JENKINS & TIGLER,

24nov

95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire français fin voilier PESCATORE, A. L., capt. Bourdin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à CH. ROCK, ou à

JENKINS & TIGLER,

25 nov

95, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au cap. à bord ou à

JENKINS & TIGLER,

23 nov

95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot fin voilier et de première classe, TAGLIONI, capitaine George L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.

Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE,

17 nov

93, rue de la Commune

Pour le Havre. Le navire BARTLEY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, avec de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

JENKINS & TIGLER,

16 nov

95, rue Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à

9 nov

LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire MICHIGAN, capt Mason, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à

L. H. GALE,

1er nov

93, Commune.

POUR LONDRES—La barque fine voilière BRILLIANT, capitaine Miller, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

JENKINS & TIGLER,

11 de

95, rue de la Commune.

POUR GLASGOW—Le fin voilier JAMES TITCOMB, cap. Murphy, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. L. ADDISON & Co, ou à

26 nov

BAYLEY & BAXTER.

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier ONTARIO, A. 1., capitaine Chener, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JENKINS & TIGLER,

24 nov

95, rue de la Commune.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN,

13nov—1an

Agent

A VENDRE: Une sucrerie, dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge, bien située et faisant face au Mississipi, bien boisée d'une grande quantité de cyprès &c. Ensemble avec SOIXANTE ESCLAVES, de tout sexe et de tout âge, et une plantation d'excellentes cannes à sucre. Environ 900 ARPENTS DE TERRE qui ont beaucoup d'une petite levée, se trouvant entre deux pointes. Pour tous les renseignements et conditions, s'adresser à J. P. MICHEL, à Baton-Rouge, qui vendra aussi 10 quarts de section de terres dans l'Etat de l'Illinois.

24nov—3t

FROMAGE, FROMAGE.

A VENDRE en gros et en détail, reçu par le navire Rockingham du Havre:

90 meules fromages Gruyère,
300 fromages têtes de mort de Hollande,
20 do pâte grasse,
100 saucissons de première qualité.

En magasin:—Un grand assortiment de fruits au jus, vin, liqueurs et groceries pour familles, le tout à des prix modérés. S'adresser à

J. FINCK,

8 nov

Encoig. Royale et St-Pierre

REÇU par le navire Taglioni, capitaine Rogers du Havre, et à vendre par le soussigné,

600 fromages tête de mort de Hollande,
30 do pâte grasse,
30 do do Gruyère.
250 saucissons de première qualité.

En magasin, un grand assortiment de groceries vins et liqueurs pour famille, en gros et en détail.

J. FINCK,

8 nov

Encoignure St-Pierre et Royale.

EN magasin et à vendre ... barriques vin rouge de différentes marques; 6 barils vieux vin blanc Sauterne; ... vinaigre de vin blanc; 30 barils de do ... vin rouge St Julien, St Estèphe, ... do vin vieux Chambertin; 20 do de Hermitage; ... paniers Champagne Château d'Ay, Cordon vert et Ancre; ... gomme du Sénégal; ... câpres à l'huile; ... truffes; 1,000 do ... caisses fruits assortis au jus; ... de bouteilles gras et fins. Le tout de la maison de ... fils & Co.

CH. DUFOUR,

63, Natchez.

DEMANDE d'un ouvrier sachant travailler les chevaux, encoignure ... et Chartres.

DRAPS de ... à vendre par ... & Co

8 déc